



Preference

CHILI & Île de Pâques

**La mystérieuse île de Pâques et les
splendeurs du Chili**

Du 3 au 18 décembre 2026



LE CHILI : L'IMPRESSION FABULEUSE DE FAIRE 3 VOYAGES EN 1 !

Partez avec nous à la découverte de ce magnifique territoire encore peu visité.

Nombreux sont les voyageurs fascinés par l'île de Pâques, tentant de comprendre et de percer le mystère de l'origine de son peuple. Surtout connue pour ses mystérieux alignements de sculptures de roches volcaniques (moaïs) datant de 1500 ans, cette île isolée, perdue au milieu du Pacifique sud, se trouve à plus de 3500 kilomètres de la côte chilienne.

L'Atacama est une région du Grand Nord chilien aux paysages somptueux et diversifiés où la seule attitude à adopter est celle de la contemplation. Volcans aux cimes enneigées, vallée de la Mort au paysage lunaire ou désert de sel : tout étonne et captive.

Coincée entre la cordillère des Andes et l'océan Pacifique, la Patagonie Chilienne séduit les amateurs de grands espaces, de solitude et de paysages grandioses.

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

LES INCONTOURNABLES

La visite de la mystérieuse Île de Pâques & excursions en Patagonie Chilienne

CIRCUIT

Un circuit complet vous donnant l'impression fabuleuse de faire 3 voyages en 1

SAISON

La saison idéale pour découvrir le pays

LOGEMENT

Des logements confortables tout au long du séjour

ACCOMPAGNEMENT

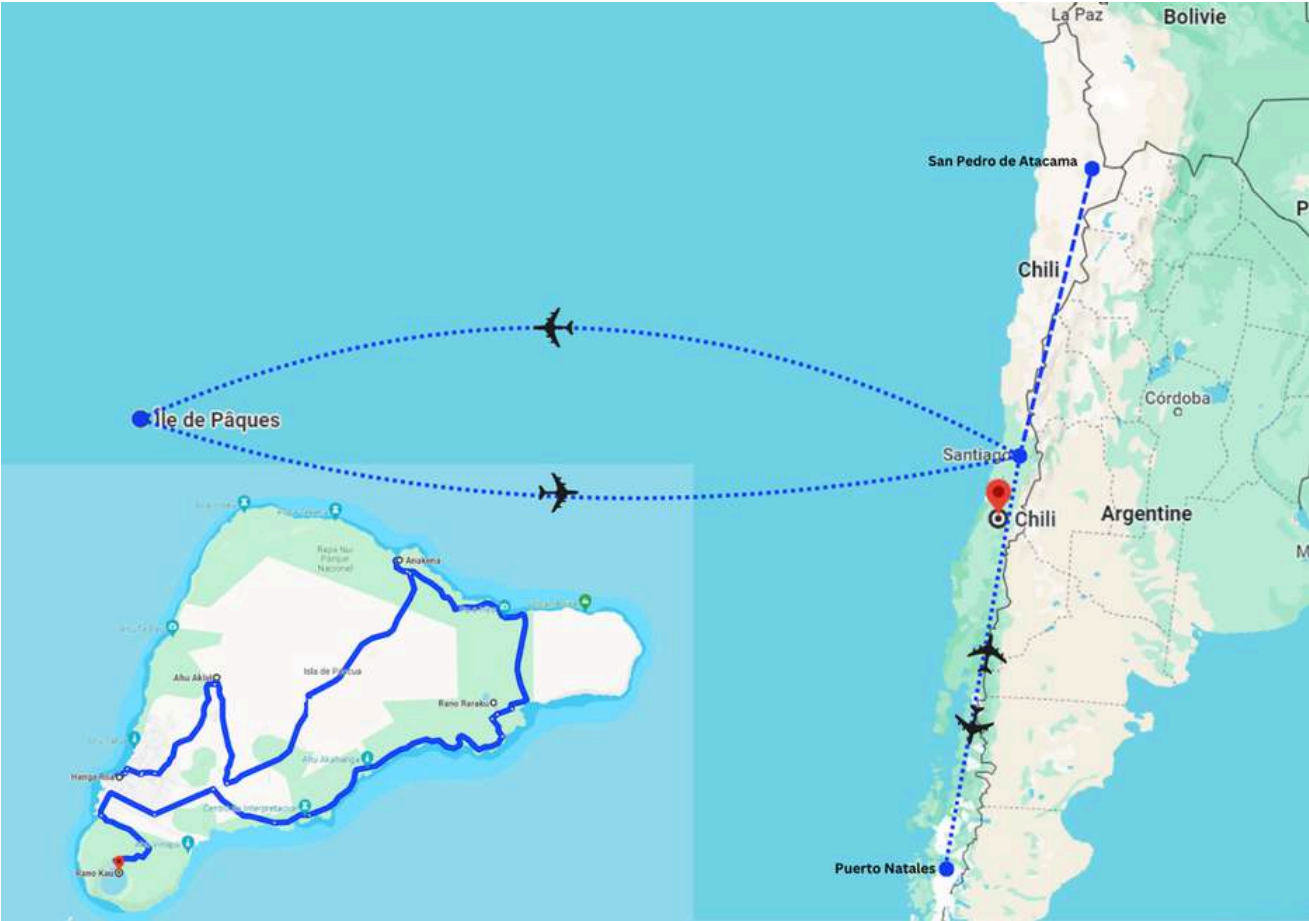
Un accompagnement professionnel depuis Bruxelles

PRIX PRESTO

Un prix préférentiel (- 750 €) par personne pour toute inscription avant le 31/08, soit : 11.995 €



CARTOGRAPHIE



VOTRE PROGRAMME

JEUDI 3 DÉCEMBRE

BRUXELLES ✈ MADRID

En milieu de soirée, envol de Bruxelles à destination de Santiago, via Madrid, avec la compagnie aérienne Iberia.

Arrivée à Madrid en fin de soirée et vol de nuit jusqu'à Santiago.

VENDREDI 4 DÉCEMBRE

✈ SANTIAGO

Arrivée à Santiago en matinée. Rencontre avec le guide local et transfert à l'hôtel pour déposer les bagages.

Ensuite, découverte de la capitale chilienne, métropole nichée au pied des Andes et aux charmes inégalés.

Bien qu'au fil des années Santiago soit devenue une ville moderne et animée, certains quartiers ont conservé tout leur charme romantique. De la très centrale Plaza de Armas aux rues colorées du quartier Bellavista en passant par la luxuriante colline Santa Lucia, la tumultueuse et fascinante histoire du Chili se dévoilera au fil des découvertes.

Déjeuner au marché central.

L'après-midi, visite du **Musée d'art précolombien**, qui abrite une importante collection d'œuvres précolombiennes, représentative de la culture des différents peuples d'Amérique Latine depuis des millénaires.

Dîner et nuitée à l'**hôtel Magnolia 4*** (1 nuit).





SAMEDI 5 DÉCEMBRE

SANTIAGO ✈️ PUERTO NATALES

Transfert matinal vers l'aéroport de Santiago et envol vers Puerto Natales.

Accueil par le guide à votre arrivée en début d'après-midi et transfert vers le centre de **Puerto Natales**, ville au bord du canal Senoret et porte d'entrée du parc national Torres del Paine, l'un des plus beaux d'Amérique du Sud.

Déjeuner dans un restaurant local en cours de route.

Découverte de Puerto Natales.

Promenez-vous du côté du canal au bord du fjord Ultima Esperanza. Passez voir l'artisanat patagon au marché Ether Aike. Visitez le petit musée Museo Historico, pour en savoir plus sur la région, depuis les premiers habitants, le peuple Yaghan, des nomades connus pour avoir vécu dans des canoës tout au long de l'île de Terre de Feu, jusqu'aux colons pour les plus récents.

Route vers l'hôtel.

Installation, dîner et nuit à l'hôtel **Remota 4*** (3 nuits).

DIMANCHE 6 DÉCEMBRE

PUERTO NATALES – GLACIERS BALMACEDA & SERRANO – PUERTO NATALES

Petit déjeuner à l'hôtel.

Tôt le matin, transfert au ponton de Puerto Natales et embarquement sur un bateau en direction du **parc O'Higgins**, quasi inexploré par l'homme et uniquement accessible par voie maritime.

Observation d'une nature vierge et sauvage. Débarquement à proximité du **glacier Balmaceda** et du **glacier Serrano**. Petite marche sur ce superbe site.

Déjeuner dans une Estancia.

Retour à Puerto Natales dans l'après-midi.

Dîner et nuit à l'hôtel.

LUNDI 7 DÉCEMBRE

PUERTO NATALES – TORRES DEL PAINE – PUERTO NATALES

Petit déjeuner à l'hôtel et départ pour une excursion dans le **Parc National Torres del Paine**, déclaré Patrimoine de l'UNESCO en 1978.

Vous aurez l'occasion d'observer la faune et flore de Patagonie et de profiter de la vue panoramique sur le massif du Paine, son glacier et ses fameuses "tours", impressionnantes formations de granite.

Découverte des plus beaux lacs de Patagonie (Péhoé, Nordenskjöld, Sarmiento), des différentes lagunes où se retrouvent les guanacos et autres animaux du parc.

Déjeuner dans un restaurant local pendant les visites.

Retour en début de soirée à Puerto Natales.

Dîner et nuit à l'hôtel.

MARDI 8 DÉCEMBRE

PUERTO NATALES ✈ SANTIAGO ✈ CALAMA – SAN PEDRO DE ATACAMA

Petit déjeuner à l'hôtel et checkout.

Déjeuner sous forme de panier pique-nique.

Transfert pour l'aéroport de Puerto Natales. Embarquement et envol pour Calama avec une escale à Santiago.

Arrivée à Calama en soirée.

Transfert vers **San Pedro de Atacama**, oasis rafraîchissante au milieu du désert brûlant de l'Atacama.

Dîner en cours de route sous forme de panier pique-nique.

Nuit à l'hôtel **Casa de Don Tomas 3*** (4 nuits).





MERCREDI 9 DÉCEMBRE

SAN PEDRO DE ATACAMA – VALLEE DE LA LUNE – SAN PEDRO DE ATACAMA

Petit déjeuner à l'hôtel. Découverte libre de San Pedro de Atacama.

Le charmant village de San Pedro de Atacama est situé sur le plateau central, à quelques 250 kilomètres d'Antofagasta, en plein désert d'Atacama. C'est un village occupé depuis l'ère Inca. Les espagnols occupèrent la région dès le 16^{ème} siècle. San Pedro de Atacama est le point de départ pour les expéditions sur la Cordillère des Andes, le Salar d'Atacama, les geysers del Tatio, le village de Toconao et la Vallée de la Lune.

Déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi, départ pour la **cordillère de sel** et la **Vallée de la Lune**. Petite marche dans un paysage grandiose composé de dunes et de montagnes calcaires extrêmement découpées.

La Vallée de la Lune, située à dix minutes en voiture de San Pedro de Atacama, offre des paysages à couper le souffle. Taillés par le vent mais aussi par les quelques pluies de ces derniers millénaires, les paysages de cette vallée sont uniques et fascinants.

Ensuite, retour vers l'hôtel. Dîner et nuitée à l'hôtel.

EN OPTION : cours d'astronomie en compagnie d'un guide expérimenté dans la région de l'Atacama (175 € / pers.)

Le site se trouve éloigné de toute pollution lumineuse, pour vous offrir une vue dégagée sur le ciel nocturne d'Atacama.

En compagnie d'un guide expérimenté, vous aurez l'opportunité de participer à un cours d'astronomie qui vous initiera aux mystères du cosmos. Vous en apprendrez davantage sur les constellations, les planètes et les phénomènes astronomiques qui peuplent le ciel étoilé.

Après cette introduction enrichissante à l'astronomie, vous aurez la chance de plonger plus profondément dans l'observation du ciel à travers un télescope. Guidé par des experts, vous pourrez observer de près des objets célestes fascinants tels que des étoiles, des nébuleuses et peut-être même des galaxies lointaines.

JEUDI 10 DÉCEMBRE

SAN PEDRO DE ATACAMA / VALLEE DE L'ARC EN CIEL

En matinée, départ pour visiter la **vallée de Yervas Buenas**, lieu de rencontre de la cordillère de Domeyko, la cordillère de sel et les Andes. Visite des pétroglyphes d'époques distinctes.

Ensuite continuation jusqu'à la **vallée de l'Arco Iris** qui offre de multiples couleurs dues à la présence de l'argile et divers minéraux.

Avec une superficie d'environ 3 000 km², le Salar d'Atacama est le désert de sel le plus grand du Chili et le 3^{ème} plus grand au monde. Il s'étire sur plus de 90 km de long depuis le sud de San Pedro de Atacama, et sa largeur moyenne est d'environ 40 km. Les lagunes, les croûtes de sel complètement tourmentées et les vaguelettes rugueuses comme pétrifiées forment un relief unique qui, sous l'effet des vents de sable, prend des teintes ocre, rose et beige. Des flamants roses ponctuent cet espace totalement irréal.

Déjeuner pique-nique inclus.

Retour à l'hôtel et après-midi libre pour profiter de ses infrastructures.

Dîner et nuitée à l'hôtel.

VENDREDI 11 DÉCEMBRE

SAN PEDRO DE ATACAMA / LAGUNES ALTIPLANIQUES

Au programme du jour : des paysages avec des combinaisons de couleurs spectaculaires, des formations géologiques rares, engendrées par les caprices de tous les volcans qui ont habité cette zone, des lagunes avec des variations de couleurs, phénomène qui s'explique par son écosystème et sa densité d'eau, mais aussi quelques animaux, notamment des vigognes et des flamants roses.

En matinée, route vers les lagunes altiplaniques. Arrivée à la **lagune Tuyajto**, au **Salar de Talar**, aussi appelé **Piedras Rojas**, lac salé situé en plein milieu du désert et lieu de migration des flamants roses.

Continuation vers Socaire, village préhispanique de 285 habitants, perché à 3 218 m d'altitude, qui se caractérise principalement par une succession de cultures en terrasses.

Déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi, départ vers les **lagunes de Miscanti et Miñiques**, deux lacs typiques des hauts plateaux andins.

En début de soirée, retour à San Pedro. Dîner et nuit à l'hôtel.





SAMEDI 12 DÉCEMBRE

SAN PEDRO DE ATACAMA / GEYSERS DU TATIO – CALAMA ✈ SANTIAGO

Tôt le matin, départ vers le **Tatio** et petit déjeuner sur place.

Situés à plus de quatre mille mètres au-dessus du niveau de la mer dans l'altiplano andin, les Geysers du Tatio représentent le troisième champ géothermique du monde. Chaudement équipé, c'est tôt en matinée, lorsque le soleil se lève qu'on peut observer un phénomène particulier : les fumerolles des geysers.

Ces colonnes de vapeurs s'élèvent de chaque source chaude. Il y a un véritable contraste entre l'eau bouillante provenant des geysers et la température du lieu qui peut être inférieure à -20°C en hiver.

Découverte du splendide site où les geysers grondent dans le froid de l'**Altiplano** et observation de petits animaux.

Dans la lumière rasante de l'aube s'élèvent vers le ciel quelques 80 colonnes de vapeur pouvant aller jusqu'à 6 mètres de haut. Cette curiosité géologique mêle un sol encore givré à des sources d'eau limpides à plus de 70°C.

Déjeuner dans un restaurant local.

Cette visite ne se limite pas aux geysers car on découvre aussi, sur le chemin du retour, la meilleure partie de l'Altiplano pour observer la faune de la région ainsi que de nombreux marais et tourbières qui offrent un écosystème exceptionnel comme le **bofedal du Río Putana**, ou encore le **bofedal du village de Machuca**.

Transfert vers l'aéroport de Calama pour le vol vers Santiago.

Arrivée en soirée. Dîner et nuitée à l'hôtel **Holiday Inn Santiago Airport 4*** (1 nuit).

DIMANCHE 13 DÉCEMBRE

SANTIAGO ✈ ILE DE PÂQUES

Tôt le matin, départ à pied vers l'aéroport de Santiago et envol vers l'Île de Pâques.

Accueil à l'aéroport de Hanga Roa et transfert à l'hôtel pour y déposer les bagages.

Déjeuner dans un restaurant local.

L'Île de Pâques, ce nombril du monde en Polynésie, se révèle comme un lieu plein de mystères avec ses sites archéologiques, ses volcans, ses plages de sable blanc, ses eaux cristallines et sa végétation exotique.

L'île de Pâques, en espagnol «Isla de Pascua», en langue maori «Rapa Nui» est une île isolée dans le Sud-Est Pacifique, particulièrement connue pour ses statues monumentales, les Moaïs et son unique écriture océanienne, le rongorongo. Elle se trouve à 3 700 km des côtes chiliennes et à 4 000 km de Tahiti. L'île couvre 162,5 km² et comptait 3 304 habitants en 2002.

Elle fut découverte par le navigateur néerlandais Jakob Roggeveen le jour de Pâques, le 5 avril 1722, et comptait alors près de 4 000 habitants. Elle fut annexée par l'Espagne en 1770 et devint possession chilienne en 1888.

Depuis 1995, le patrimoine exceptionnel de l'île est protégé et inscrit au Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO. Des parcs ou réserves naturelles, parfois surveillés, enserment les zones des vestiges. La communauté Rapa Nui veille jalousement sur les traces de son histoire et constitue un pouvoir parallèle au gouvernement officiel chilien.

L'après-midi, visite de la **carrière des chignons** (Pukau), de la **grotte de Te Pahu** et du **site des sept explorateurs Ahu Akivi**.

Situé au nord d'Hanga Roa, l'Ahu Akivi est la seule plateforme dont les statues sont tournées vers le Pacifique. Selon la tradition, elles représentent les sept émissaires envoyés en reconnaissance par Hotu Matu'a, qui deviendra le premier roi de l'île. Ainsi, les moaï regardent en direction des Marquises et de l'îlot disparu d'Hiva d'où serait originaire le peuple Rapa Nui.

Dîner et nuit à l'hôtel **Taha Tai 3*** (3 nuits).





LUNDI 14 DÉCEMBRE

ÎLE DE PÂQUES

Départ le matin pour une excursion d'une journée qui vous fera faire le tour de l'île mystérieuse.

Sur le site de **Vaihu**, découverte de la structure des villages traditionnels avec les maisons en forme de bateau et les **manavai**, ces jardins protégés.

Puis rendez-vous à **Akahenga** pour y observer d'anciennes grottes d'habitation et plusieurs Moai renversés.

Ensuite, route qui longe le **volcan Poike** en direction de la baie d'**Hanga Nui** où se trouve l'emblématique site de **Tongariki**, avec ses 15 Moai qu'une restauration a permis de remettre sur pied. Sur les flancs du **volcan Rano Raraku**, découverte de la carrière des Moais, où vous comprendrez mieux la construction mais aussi les différentes techniques supposées de transport. Pique-nique en cours de route.

L'après-midi, continuation vers **Ahu Te Pito Kura**, pour observer le plus grand Moai jamais transporté depuis la carrière du volcan Rano Raraku.

Vous terminez cette belle journée par un moment de détente sur la plus belle plage de l'île : le site **d'Anakena** avec sa plateforme cérémonielle Ahu Nau Nau.

Retour par la côte sud parsemée de sites intéressants.

Dîner spectacle avec danses traditionnelles Rapa Nui et musique polynésienne.

Retour à l'hôtel et nuit.

MARDI 15 DÉCEMBRE

ÎLE DE PÂQUES

Matinée dédiée à la visite du village **d'Hanga Roa**, de son marché artisanal et du musée de l'île retraçant la culture, l'histoire et les mystères Rapanui.

Déjeuner dans un restaurant local.

Après-midi d'excursion sur les hauteurs du **volcan Rano Kau** et à la découverte de la légende de Tangata Manu, l'homme-oiseau.

A la pointe sud de l'île, le volcan Rano Kau est sans doute l'un des sites les plus spectaculaires de Rapa Nui. Par un effet d'optique, l'Océan Pacifique paraît plus haut que le volcan et semble peser de tout son poids contre la fine paroi de Rano Kau.

Puis découverte du spectaculaire cratère du volcan et ses singulières étendues. Sur la route, observation de certains pétroglyphes, en honneur des hommes oiseaux.

Continuation vers le **site cérémoniel d'Orongo** où vous profitez d'une vue imprenable sur les trois îlots Motu. Votre guide vous explique en détails comment se déroulait la cérémonie de l'homme oiseau.

Dîner dans un restaurant local.

Nuit à l'hôtel.





MERCREDI 16 DÉCEMBRE

ILE DE PÂQUES ✈ SANTIAGO

Petit déjeuner à l'hôtel et check-out.

En matinée, temps libre pour les dernières visites de l'île.

Déjeuner sous forme de panier et transfert de l'hôtel vers l'aéroport pour le vol retour vers la capitale Chilienne.

Accueil à l'aéroport de Santiago et installation à l'hôtel.

Dîner et nuit à l'hôtel **Holiday Inn Santiago Airport 4*** (1 nuit).

JEUDI 17 DÉCEMBRE

SANTIAGO ✈

Petit déjeuner à l'hôtel et check-out.

En milieu de journée, envol à destination de Bruxelles via Madrid avec la compagnie aérienne Ibéria.

VENDREDI 18 DÉCEMBRE

MADRID ✈ BRUXELLES

Arrivée à Madrid au petit matin. Transfert et connexion.

Envol à destination de Bruxelles.

Arrivée à l'aéroport de Bruxelles en fin de matinée.

– FIN DE VOTRE SEJOUR –

HEBERGEMENTS

HÔTEL MAGNOLIA 4* – SANTIAGO

NOMBRE DE NUITEES : 1

Situé au cœur de Santiago, à proximité du Cerro Santa Lucía, cet établissement emblématique allie histoire, design et hospitalité. Profitez d'un service personnalisé et d'espaces uniques mêlant patrimoine et élégance pour une expérience inoubliable.



HÔTEL REMOTA 4* – PUERTO NATALES

NOMBRE DE NUITEES : 3

L'hôtel Remota, à Puerto Natales, offre un cadre contemporain et confortable au cœur de la Patagonie chilienne. Idéalement situé pour explorer le parc national Torres del Paine, il propose des espaces élégants, un service attentif et une ambiance chaleureuse, parfaite pour se détendre après une journée d'aventures.



CASA DE DON TOMAS 3* – SAN PEDRO DE ATACAMA

NOMBRE DE NUITEES : 4

Etre immergé dans l'un des lieux les plus arides du monde, tout en étant entouré de couleurs, de saveurs, de textures et d'un silence propice à l'introspection. Malgré l'éloignement, l'hôtel offre une atmosphère chaleureuse où l'on se sent immédiatement comme chez soi.



HÔTEL HOLIDAY INN AIRPORT 4* – SANTIAGO

NOMBRE DE NUITEES : 2

Idéalement situé pour les voyageurs aériens à destination ou en provenance de la capitale chilienne, le Holiday Inn Santiago propose un hébergement confortable et moderne, directement à proximité du terminal principal.



HÔTEL TAHA TAI 3* – ILE DE PÂQUES

NOMBRE DE NUITEES : 3

L'hôtel Taha Tai, situé sur l'île de Pâques, propose un cadre paisible et accueillant, alliant confort et charme local. Son atmosphère chaleureuse et son service attentionné en font un point de départ idéal pour découvrir les moai, les paysages volcaniques et la culture unique de Rapa Nui.



REMARQUES IMPORTANTES

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

Pour participer à ce voyage, les citoyens belges doivent être en possession d'un passeport international valable 6 mois à la date d'arrivée . Pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade.

À votre arrivée, vous recevrez une preuve d'entrée, que vous devrez également présenter au moment de votre départ. Ne le perdez pas ! Il s'agit du document officiel qui atteste de votre entrée au Chili et il vous sera demandé à votre sortie. Conservez-le donc précieusement.

Aucune vaccination n'est obligatoire pour participer à ce voyage. N'hésitez cependant pas à contacter votre médecin pour connaître ses éventuelles recommandations particulières.

Dans le nord du Chili vous serez soumis à une altitude oscillant aux alentours de 2.500 m. (Atacama) et 4.000 m. (geysers Tatio).

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 12 PARTICIPANTS

<input type="checkbox"/>	PRESTO JUSQU'AU 31/08	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	11.995 €
<input type="checkbox"/>	A PARTIR DU 01/09	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	12.745 €
<input type="checkbox"/>	LE SUPPLEMENT SINGLE :	1.850 €	
<input type="checkbox"/>	OPTION - COURS D'ASTRONOMIE LE 9/12 :	175 €	

CE PRIX COMPREND

- Les vols internationaux et les vols domestiques tels que mentionnés avec LATAM et IBERIA, en classe économique
- Les taxes d'aéroport (sous réserve de modifications par les compagnies aériennes)
- Les transferts et transports entre les hôtels/aéroports et autres lieux mentionnés
- Le logement et les petits déjeuners dans les hôtels mentionnés ou similaires
- La pension complète (certains déjeuners sous forme de pique-nique)
- Toutes les visites et excursions mentionnées au programme
- Les services de guides locaux parlant français
- L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles
- La prime du Fonds de Garantie
- La TVA d'application

CE PRIX NE COMPREND PAS

- Les boissons, les différents pourboires et les dépenses personnelles
- Les assurances
- Les droits de photos et de vidéo sur les sites
- Les éventuelles modifications de prix des taxes d'aéroport, surcharge fuel, etc. imposées par les compagnies aériennes
- Tout ce qui n'est pas mentionné dans la partie « ce prix comprend » et dans le programme

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 16/04/2026



INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT: LA MYSTÉRIEUSE ÎLE DE PÂQUES ET LES SPLENDEURS DU CHILI DU 3 AU 18 DÉCEMBRE 2026

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE _____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE PASSEPORT : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE PASSEPORT : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: DOUBLE (1 LIT) TWIN (2 LITS) DOUBLE (à partager) SINGLE

LE PRIX*

PRESTO JUSQU'AU 31/08 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **11.995 €**

A PARTIR DU 01/09 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **12.745 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE : **1.850 €**

OPTION - COURS D'ASTRONOMIE LE 09/12 : **175 €**

*Taxes d'aéroport incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT : ILA MYSTÉRIEUSE ÎLE DE PÂQUES ET LES SPLENDEURS DU CHILI DU 3 AU 18 DÉCEMBRE 2026

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

JE SOUHAITE SOUSCRIRE A L'ASSURANCE :

- ANNULATION (hors Covid)**
Prime de 4% sur l'ensemble de mon dossier
- MULTIRISQUE ÉPIDÉMIES** (annulation + bagages + assistance rapatriement + épidémies dont Covid)
Prime de 5,76% sur l'ensemble de mon dossier
- ASSISTANCE PLUS** (bagages + assistance rapatriement)
Prime de 2% sur l'ensemble de mon dossier
- COMPLÉMENTAIRE CARTE BANCAIRE*** (annulation + bagages + assistance rapatriement)
Prime de 2,90% sur l'ensemble de mon dossier

*UNIQUEMENT VALABLE POUR LES CARTES GOLD MASTERCARD ET VISA PREMIER, DÉLIVRÉES PAR UNE BANQUE BELGE, FRANÇAISE OU SUISSE.
TOUT AUTRE TYPE DE CARTE BANCAIRE EST EXCLU.

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **1 novembre 2026**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team Consult And Representative SA

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : Chili - D. 4025

En cas de paiement par carte de crédit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

Preference - Travel Team (Lic. A 1652)
Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles
Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)
Tel : 02/647 30 00
info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT: INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULLATION » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ **BAGAGES**

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

✓ **BAGAGES**

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ **Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »**

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou n cataclysmes naturels sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.